



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Athis-Mons, le **14 AOUT 2015**

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

Département Surveillance et Régulation d'Athis-Mons

Division Régulation et Développement Durable

Subdivision Développement Durable

Direction départementale des territoires
Service planification aménagement et
connaissance des territoires
Planification Versailles
35, rue de Noailles
BP 1115
78011 Versailles cedex

25 130 6

Référence : 2015 / 648 I : / SR2/DD
Vos réf : votre courrier du 05/06/2015, dossier suivi par spact/pv
Affaire suivie par : Eric FAVAREL
urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 01 69 57 76 23 / 75 13 – Fax : 01 69 57 74 86

Objet : révision du PLU pour la commune du Tertre St Denis.
Informations destinées au « porter à connaissance ».

Par courrier en date du 5 juin 2015, vous m'informez de la délibération du conseil municipal décidant de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme pour la commune du Tertre St Denis. Vous me demandez également de vous donner les informations relevant des attributions de mon service et utiles à l'élaboration du « porter à la connaissance ».

J'ai l'honneur de vous informer que la commune du Tertre St Denis n'est intéressée par aucune servitude aéronautique ou radioélectrique ni par aucun projet d'intérêt général concernant des installations civiles relevant de ma compétence.

J'attire toutefois votre attention sur l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux constructions, ouvrages ou installations, situés en dehors des zones de servitudes aéronautiques associées aux aérodromes, et soumis à autorisation du Ministre chargé de l'Aviation Civile et du Ministre des Armées (voir aussi : Art R244.1 du Code de l'Aviation Civile et Art R421.13 du Code de l'Urbanisme). Ce texte dispose en effet que dans les zones non grevées de servitudes aéronautiques tout projet d'urbanisme susceptible de porter atteinte à l'exploitation d'un aérodrome doit impérativement nous être soumis pour avis.

Je précise que nos services ne souhaitent pas être associés à la révision de ce PLU.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler dans le cadre du « porter à connaissance ».

Le Chef de la Subdivision
Développement Durable

Eric FAVAREL

Adresse postale :
9 Rue de Champagne
91200 Athis-Mons

Tél : +33 (0) 1 69 57 60 00



FICHE 1

Contribution de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord

Avis DSAC-Nord sur élaboration du PAC dans le cadre du PLU Intercommunal de GPS & O (1ere partie : 53 communes)

Monsieur,

Nous répondons à votre courrier du 27 mai 2016 relatif à l'élaboration du PLU intercommunal pour les 73 communes (issues de 6 intercommunalités) de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) (78).

Nous vous informons que les 53 communes listées ci-après se situent hors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique relevant de notre domaine de compétence.

LES ALLUETS LE ROI / ANDRESY / ARNOUVILLE LES NANTES / AUFFREVILLE BRASSEUIL / AULNAY SUR MAULDRE / BOINVILLE EN MANTOIS / BREUIL BOIS ROBERT / BRUIEIL EN VEXIN / BUCHELAY / CARRIERES SOUS POISSY / CHANTELOUP LES VIGNES / CONFLANS STE HONORINE / DROCOURT / ECQUEVILLY / LA FALAISE / FAVRIEUX / FLACOURT / FOLLAINVILLE DENNEMONT / FONTENAY MAUVOISIN / FONTENAY ST PERE / GOUSSONVILLE / GUERNES / GUERVILLE / GUITRANCOURT / HARGEVILLE / JAMBVILLE / JOUY MAUVOISIN / JUMEAUVILLE / LAINVILLE EN VEXIN / LIMAY / MAGNANVILLE / MANTES LA JOLIE / MANTES LA VILLE / MEDAN / MERICOURT / MEZIERES SUR SEINE / MONTALET LE BOIS / MORAINVILLIERS / MOUSSEAUX SUR SEINE / NEZEL / OINVILLE SUR MONTCIENT / ORGEVAL / PERDREAUVILLE / POISSY / PORCHEVILLE / ROLLEBOISE / ROSNY SUR SEINE / SAILLY / SOINDRES / ST MARTIN LA GARENNE / LE TERTRE ST DENIS / VERT / VILLENNES SUR SEINE.

Pour les communes mentionnées supra, cette consultation dans le cadre du « porter-à-connaissance » n'appelle donc aucune remarque de la part de nos services.

En revanche, les autres communes suivantes : ACHERES, AUBERGENVILLE, BOUAFLE, CHAPET, EPONE, EVECQUEMONT, FLINS SUR SEINE, GAILLON SUR MONTCIENT, GARGENVILLE, HARDRICOURT, ISSOU, JUZIERS, MEULAN EN YVELINES, MEZY SUR SEINE, LES MUREAUX, TESSANCOURT SUR AUBETTE, TRIEL SUR SEINE, VAUX SUR SEINE, VERNEUIL SUR SEINE et VERNOUILLET sont **soumises à des servitudes d'utilité publiques**.

Ces communes feront donc l'objet d'un « porter-à-connaissance » **par avis séparé**.

Respectueusement,

Philippe LEGENDRE

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Département Surveillance et Régulation Athis-Mons
Subdivision Développement Durable

Adresse postale : 9 rue de Champagne, 91200 Athis-Mons

Avis DSAC-Nord sur élaboration du PAC dans le cadre du PLU Intercommunal de GPS & O (2eme partie : 20 communes sous servitudes)

FICHE 2

Contribution de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord

Monsieur,

Nous répondons à votre courrier du 27 mai 2016 relatif à l'élaboration du PLU intercommunal pour les 73 communes (issues de 6 intercommunalités) de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) (78).

Nous vous informons que les communes de AUBERGENVILLE, EPONE, FLINS SUR SEINE, GARGENVILLE, ISSOU, JUZIERS et MEZY SUR SEINE sont intéressées par :

- le **plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin**, approuvé le 13 juin 1972.

es communes de CHAPET et VERNOUILLET sont intéressées par :

- le **plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome des Mureaux**, approuvé le 22 novembre 1978.

Les communes de BOUAFLE, EVECQUEMONT, GAILLON SUR MONTCIENT, HARDRICOURT et TESSANCOURT SUR AUBETTE sont intéressées par :

- le **plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin**, approuvé le 13 juin 1972 ET le **plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome des Mureaux**, approuvé le 22 novembre 1978.

Les communes de MEULAN EN YVELINES, LES MUREAUX, VAUX SUR SEINE et VERNEUIL SUR SEINE sont intéressées par :

- le **plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin**, approuvé le 13 juin 1972 ET le **plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome des Mureaux**, approuvé le 22 novembre 1978, ET le **plan d'exposition au bruit de l'aérodrome des Mureaux**, approuvé le 03 septembre 1982.

La commune de TRIEL SUR SEINE est intéressée par :

- le **plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome des Mureaux**, approuvé le 22 novembre 1978, ET le **plan d'exposition au bruit de l'aérodrome des Mureaux**, approuvé le 03 septembre 1982.

La commune d'ACHERES est intéressée par :

- le **plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de PARIS-CHARLES DE GAULLE**, approuvé le 03 avril 2007.

L'ensemble de ces servitudes d'utilité publique, opposables aux tiers, doivent être portées sur le PLU intercommunal et prises en considération pour tout projet d'urbanisme.

Respectueusement,

Philippe LEGENDRE

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord

Département Surveillance et Régulation Athis-Mons

Subdivision Développement Durable

Adresse postale : 9 rue de Champagne, 91200 Athis-Mons